IMPASSE SIMONE VEIL - LES JARDINS BOROILLOTS

DIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Commune : VALENTIGNEY (580)
Section : BT
Feuille(s) :
Echelle d'origine :
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 30/03/2022
Date de saisie :

N° d'ordre du document d'arpentage : 17712
Document vérifié et numéroté le 07/07/2023
A
Par

Cachet du service d'origine :

POLE TOPOGRAPHIQUE BESANCON
GESTION CADASTRALE MONTBELIARD
Réception mardi 8h45-12h/13h30-16h et sur RdV
1 Rue PIERRE BROSSOLETTE
25214 MONTBELIARD CEDEX
Téléphone : 03 81 47 24 00

E-mail : ptgc.doubs@dgfip.finances.gouv.fr

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3) a été établi (1) :

~~A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;~~

~~B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ;~~

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 01 / 04 / 2022 par B.PERGAUD géomètre à MONTBELIARD

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6483.

A VALENTIGNEY, le 01 AVRIL 2022

VILLE DE VALENTIGNEY (Doubs)

Philippe GAUTIER

Document d'arpentage dressé par

à : (2)

Date :

Signature :

ORDRE DES GÉOMÈTRES EXPERTS
Bernard PERGAUD
5, rue des Huisselets
25200 MONTBÉLIARD
N° D'INSCRIPTION 5283

1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.

2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre).

3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).

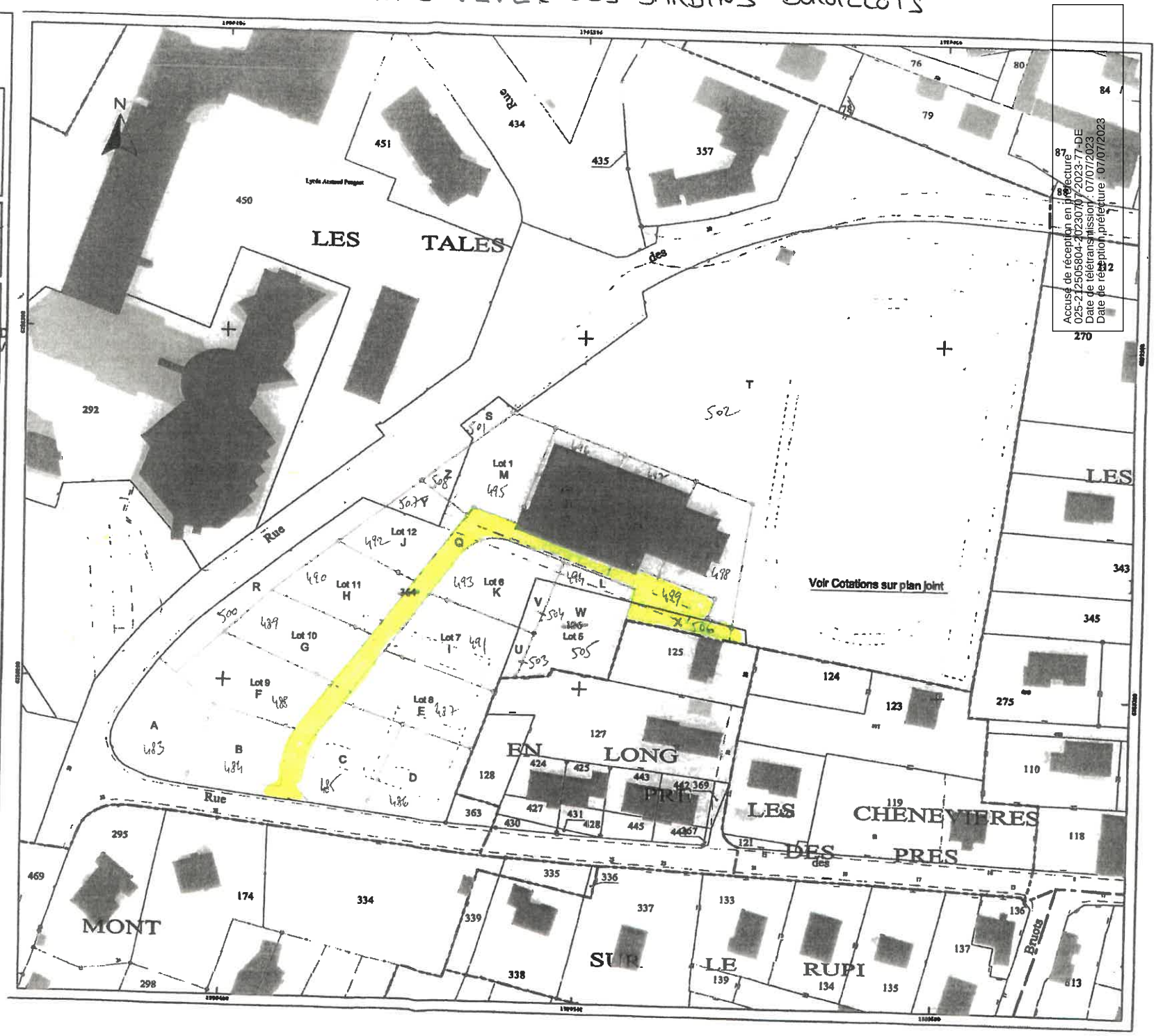

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20230707-2023-77-DE
Date de télétransmission : 07/07/2023
Date de réception préfecture : 07/07/2023